

A Toulouse, le 11 Mars 2008

TRANSPARENCE 2007

FO revendique le déclenchement de la clause de rendez-vous

La Direction LATECOERE vient de **répondre favorablement au courrier** du syndicat FO qui lui a demandé l'organisation de la réunion sur l'évolution des salaires 2007 que nous appelons plus communément **réunion de transparence**.

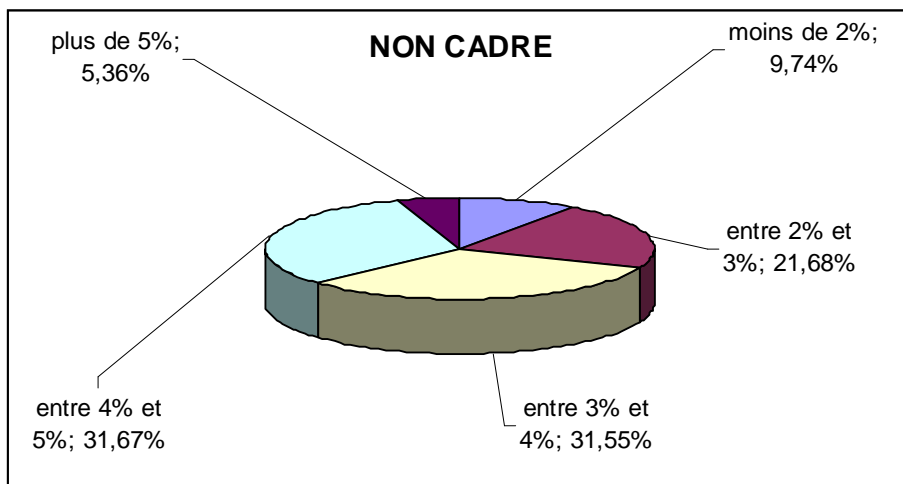
Au cours de cette réunion les organisations syndicales signataires **ont obtenu les informations suivantes** :

1) l'évolution des salaires bruts de l'effectif inscrit durant 2007.

Rappel de l'accord 2007 personnels Non cadres (2,8%)

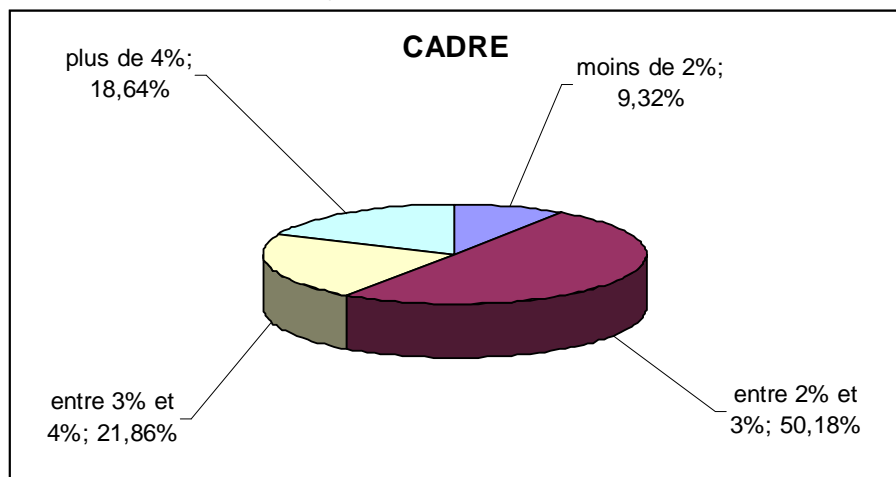
- 1,5 % d'augmentation générale au 1^{er} juin 2007
- 1,3 % d'augmentation individuelle au 1^{er} août 2007 (dont 0,1% pour déroulement de carrière et financement des promotions.)
- Un niveau d'augmentation individuelle minimale en valeur de 30 Euros.
- Evolution du salaire plancher à 1 450€ (+ 100€ depuis le 1^{er} janvier 2006).

L'application de ces mesures pour le personnel non cadre, se traduit par le graphique ci-contre :



Rappel de l'accord 2007 personnel cadre (2,8%)

- 2,8% d'augmentation individuelle au 1^{er} mai 2007 (dont 0,1% pour déroulement de carrière et financement des promotions.)
- Un niveau d'augmentation individuelle minimale en valeur de 70 Euros.



Pour le personnel cadre ces mesures sont synthétisées par le graphique ci-joint :

2) Lors de cette réunion, pour finaliser le point sur la transparence, le syndicat FO **a demandé et obtenu** les compléments d'information suivants :

804 salariés ont profité de la garantie salariale individuelle de 40 €uros en 2007.

5 techniciens d'atelier ont été promus dans la filière « Technicien de production », niveau 1 (coefficient 305).

Aucune somme (hors AI) n'a été attribuée pour réduire l'écart de salaire femmes/hommes en 2007.

Nous avons effectué **quinze mises au Revenu Minimum Garanti** des promus cadres 2007 au 1er janvier 2008.

Le salaire plancher a évolué de 1350€ en janvier 2006 à 1450€ en Juin 2007 soit + 7,4% sur 18 mois. Par ailleurs, l'inflation a évolué de 1,5% en 2006 + 2,5% en 2007, soit au total +4%. Les mesures en faveur du salaire plancher, ont donc permis de maintenir **un écart favorable** avec l'évolution du niveau d'inflation.

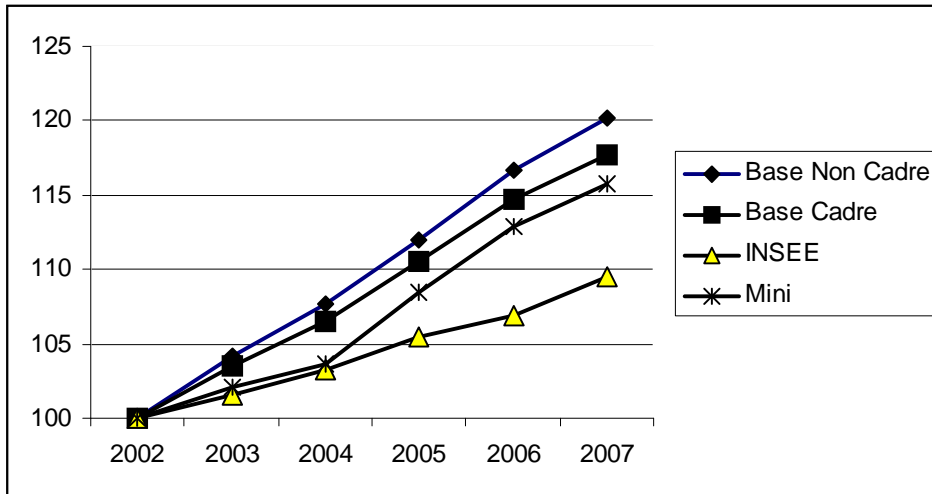
Considération FO

FO constate que si notre accord n'est pas parfait, il reste néanmoins parmi **les meilleurs au plan national**. La mesure de garantie salariale individuelle **de 40 €uros** en 2007 a **parfaitement joué son rôle**.

Toutefois, **compte tenu de l'inflation** FO a demandé le déclenchement de **la clause de rendez-vous incluse à l'accord 2007**. Pour FO l'apurement des comptes 2007 doit permettre de **garantir le maintien du pouvoir d'achat**.

Cette réunion de transparence nous permet également de faire le point sur la mesure défendue par la CGC d'Augmentation Individuelle Mini à 70€. FO a demandé que les Augmentations Individuelles soient à 110€ **afin d'utiliser au mieux les mises aux minis automatiques**.

Nous l'avons déjà écrit, pour FO les cadres en matière de politique salariale souhaitent que leur rémunération soit le reflet réel de leur **niveau d'expertise** et de celui de leur **qualification**.



Notre position n'a pas été entendue, nous ne pouvons que constater la dégradation des moyennes pondérées cadres comparées à celles des non-cadres sur le graphique suivant, alors que les pourcentages sont les mêmes.

Pour faire face au dérapage 2007 de l'inflation qui défavorise injustement les cadres qui n'ont pas eu d'augmentation individuelle, **FO revendique une solution du même type que pour le personnel non cadre**.

Force est de constater que la mesure particulière permettant de réduire l'écart de salaire femmes/hommes en 2007 **n'a pas fonctionné puisque aucune somme n'a été distribuée**. FO demande à la Direction de **respecter ses engagements** et d'effectuer au plus tôt ces rattrapages.